

Congo Belge

BELGISCH-CONGO

N^o 246³ /Eco.
N^r

Léopoldville, le 24 juin 1948.
den

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden: nummer en dagtekening

Réponse aux n° 1026/AE-Dev-Prix
Antwoord op n° 1067/AE-Dev.Prix
des 5 et 12 juin, 48.
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET:

VOORWERP:

SACS DES INDES
Dos. 12.52.01

Monsieur le Chef de Service,

17/19/1948
28/6/48

En réponse à vos lettres sous rubrique, j'ai l'honneur de vous faire savoir, qu'en raison de la baisse du prix des sacs des Indes, constatée à l'exportation vers le Congo Belge, des instructions vous seront données dès réception des renseignements demandés à ce sujet au Consul Général de Belgique à Calcutta.

Quant au litige survenu entre la BELEAST et l'ESTAF à Usumbura, litige résultant d'un engagement prématûre de cette dernière pour l'acquisition d'un lot de 100 balles, soit 40.000 sacs "A Twils", je vous autorise à valider la licence d'importation introduite pour le supplément de la valeur.

Cet accord vous est donné sous réserve du dernier alinéa de votre lettre, à savoir : que l'Estaf destine ces sacs exclusivement à son propre usage.

LE DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE, ff.
SPITAELS O.V.-



Monsieur le Chef du Service des
AFFAIRES ECONOMIQUES
DU RUANDA-URUNDI, - à
U S U M B U R A.
